

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2026
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2026/45 du 16 avril 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 47
Absents : 2 avec pouvoirs donnés
Votants : 49
-dont « pour » : 49
-dont « contre » : 0
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Sainte Dode, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 10 avril 2026.

Présents : M. Esterez, S. Weisz, JN Jammet, P. Cano, S. Rocq, L. Aguer, C. Ambroziewicz, F. Lafforgue, E. Lefevre (suppléant de P. Almanza), R. Sassoli, C. Baqué (suppléant de F. Dupouey), P. Laprebende, C. Abadie, V. Cyriaque, M. Ulian, S. Lahille, F. Thiot, Y. Abadie, D. Tugaye, P. Baron, C. Salles, M. Doney, N. Bailly, J. Bourgade, JC Verdier, JC Laborie, N. Lartigue, F. Monserrat, L. Soriano, M. Couget, JM Laffitte, P. Charlier, J. Puch-Nedellec, S. Robert, A. Bayle, D. Jové, F. Gouzenne, I. Piqué (suppléant de C. Verdier), JM le Mao, H. Tujague, J. Bernichan, M. Despaux, J. Lary, C. Mailhos, M. Moura, A. Zapatero, P. Podlazierewicz
Absents excusés : JM Castay (pouvoir donné à V. Cyriaque), C. Bonnassies (pouvoir donné à M. Moura)
Secrétaire de séance : S. Lahille

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association LIGAMS « La Passem »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération n°2026/08 du 24 février 2026 relative à l'adoption du budget primitif de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne pour l'exercice 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'association LIGAMS organise « La Passem », une course relais qui se tient tous les deux ans à travers le territoire de la Gascogne. Elle a pour objectif de faire vivre la *Lenga Nosta* (Notre Langue, appelée selon les personnes et les lieux, Occitan, Gascon, Béarnais, Bigourdan, ...). Elle est à la fois un symbole de la nécessité de transmission de la langue, un outil pour financer les initiatives en faveur de la *Lenga Nosta*, un lieu d'échange et de rencontre. Cette année, elle traverse tous les territoires de Gascogne pendant 10 jours du 30 avril au 9 mai 2026 sur 2 000 kms, dont 7 communes membres de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne (St Ost, Viozan, St-Elix-Theux, St Michel, Ste Dode, Laguian-Mazous et Aux-Aussat).

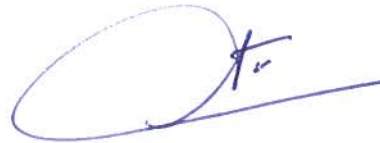
Madame La Présidente propose de soutenir « La Passem » par un don de 500 € à l'association LIGAMS qui permettra d'aider à financer la sécurité, les secours, le matériel pour la course, les groupes de musique, la communication ; éléments essentiels à la réussite de « La Passem ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle de **500 € à l'association LIGAMS,**
- **DE MANDATER** Madame la Présidente pour mettre en œuvre cette décision et signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
- Et de sa publication le

La Présidente ;

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullob – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site www.telerecours.fr.